

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 19 octobre 2017

Exploitant : ARROW AVIGNON

Site inspecté : SORGUES 75013

Date de l'inspection : 6 septembre 2017

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

le revêtement de sol de la salle de charge pour les cellules occupées par la société Logisorgues est endommagé.

**Écart aux dispositions de :** Article 8.4.1 - Retentions et confinement

II) La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides....

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Gérant

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le revêtement du sol du local de charge sera remis en état conformément au devis de la société Facility Atome ci-joint.

Le PV de réception des travaux sera transmis à la DREAL dès réception.

LAERD

Suites susceptibles d'être donnéesÉcart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

L'écart à la réglementation fait l'objet d'un engagement de mise en conformité de la part de l'exploitant dans les formes jointes. L'inspection est dans attente de la justification de l'exécution des travaux dans un délai de 1 mois, Ces engagements seront vérifiés lors d'une prochaine inspection.

L'Inspection le : 25/10/2017

 Fiche soldée
le :